

## ARRETE DU MAIRE N° 194/2026

Relatif à la circulation et au stationnement  
Rue du Tiefenbach à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 189/2026 en date du 1er avril 2026 portant délégation de signature à M. Daniel OUGIER - conseiller municipal délégué à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de raccordement du lotissement « Tiefenbach », rue du Tiefenbach à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 20 avril 2026 au vendredi 29 mai 2026 de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE** de 7h45 à 16h30 dans le sens Wettolsheim - Colmar- Déviation par la route de Rouffach et la route de Colmar ;
- Maintien du sens de circulation du carrefour giratoire de la Croix-Blanche vers Wettolsheim ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- TORREGROSSA TP – 3, rue Montgolfier – 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE.

Fait à Wintzenheim, le 8 avril 2026

Daniel OUGIER  
Conseiller délégué à la sécurité

